Envoyé en préfecture le 09/06/2023
Reçu en préfecture le 09/06/2023
Publié le 14/06/2023
ID : 017-211703004-20230605-DCM050623_21-DE

VILLE DE LA ROCHELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 juin 2023

Le Conseil municipal de la Ville de La Rochelle, convoqué le 26 mai 2023, s'est réuni le 5 juin 2023 dans la salle dédiée à l'Hôtel de Ville.

Sous la présidence de M. Jean-François FOUNTAINE, Maire, qui ayant quitté la salle au moment du vote de la question n° 2 (Compte administratif 2022), a confié la présidence à Mme FLEURET-PAGNOUX.

Autres membres présents : Mme Catherine LÉONIDAS, M. Christophe BERTAUD, M. Dominique GUÉGO, Mme Martine MADELAINE, M. Tarik AZOUAGH (sauf à la 13ème question), M. Thibaut GUIRAUD, Mme Chantal VETTER, M. Olivier PRENTOUT, M. Pascal DAUNIT, Mme Marie NÉDELLEC, M. Sylvain DARDENNE, M. El Abbes SEBBAR, Mme Anna-Maria SPANO, Adjoints

Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX, M. Michel RAPHEL, M. Gérard DUBOIS, M. Michel TILLAUD, Mme Chantal MURAT, M. Pascal SABOURIN, Mme Josée BROSSARD, Mme Séverine LACOSTE, Mme Delphine CHARIER, Mme Mathilde ROUSSEL, Mme Gwendoline NEVERS, M. Jean-Claude COSSET, M. Franck COUPEAU, Mme Nadège DÉSIR (jusqu'à la 21ème question), Mme Aya KOFFI (jusqu'à la 4ème question), Mme Tiffany ROY (jusqu'à la 23ème question), M. Jean-Marc SOUBESTE, Mme Carol GUIGARD, Mme Océane MARIEL, M. Thierry TOUGERON, Mme Séverine AOUACH-BAVEREL, M. Jo BROCHET (sauf à la 14ème question), Mme Céline JACOB, M. Didier GAUCHET, Mme Lucille BLAY, Conseillers municipaux

Etaient excusés : Mme Catherine BENGUIGUI (pouvoir à Mme LÉONIDAS), M. Tarik AZOUAGH (à la 13ème question), Mme Marielle JAY (pouvoir à Mme MADELAINE), Mme Danièle CARLIER-MISRAHI (pouvoir à Mme VETTER), Mme Eugénie TÊTENOIRE (pouvoir à Mme SPANO), M. Michel SABATIER, M. Gérard BLANCHARD (pouvoir à Mme LACOSTE), Mme Jamila MÂAMERI-BOYELDIEU, M. Olivier GAUVIN, Mme Catherine BORDE-WOHMANN (pouvoir à M. TOUGERON), Mme Nadège DÉSIR (pouvoir à M. SOUBESTE à compter de la 22ème question), Mme Aya KOFFI (pouvoir à M. COSSET à compter de la 5ème question), Mme Tiffany ROY (à compter de la 24ème question), M. Eric PASQUIER (pouvoir à Mme GUIGARD), M. Jo BROCHET (à la 14ème question).

Secrétaires de Séance : Mme FLEURET-PAGNOUX et M. RAPHEL

n° 21

STATIONNEMENT REGLEMENTE PAYANT EN VOIRIE. REVISION DES TARIFICATIONS HORAIRES EXISTANTES ET DES ABONNEMENTS VOIRIE ET PARKINGS.

Rapporteur : M. PRENTOUT

Dans le cadre d'une politique de mobilité durable et globale et afin d'apaiser le cœur de ville tout en permettant une attractivité locale, les tarifs du stationnement sont révisés en voirie ainsi que les abonnements voirie et parkings. Ces nouveaux tarifs permettront d'offrir des solutions facilitées de stationnement aux riverains et aux travailleurs du centre-ville et d'apaiser le cœur de ville avec des solutions de stationnement adaptées aux commerçants et à leur clientèle.

Envoyé en préfecture le 09/06/2023
Reçu en préfecture le 09/06/2023
Publié le 14/06/2023
ID : 017-211703004-20230605-DCM050623_21-DE

Depuis 2016, les tarifs Voirie et Parkings n'ont pas évolué (tarification horaire en voirie comme en parkings et les abonnements voirie et parkings),

L'ouverture début juillet 2023, du parking en enclos des Salines, puis en fin d'année 2023, de l'ouverture du parking Moitessier, nécessite une adaptation et uniformisation des tarifs pour une meilleure lisibilité par l'usager et favoriser les abonnements des résidents et des gens qui travaillent dans le centre-ville.

En conséquence, il est proposé, en accord avec la commission n° 1 (Administration générale et Cadre de vie) réunie le 31 mai 2023, les tarifs suivants :

VOIRIE

La tarification des zones est révisée en fonction du volet transport du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) et de la stratégie de stationnement adoptée, à savoir la voirie est adaptée aux stationnements de courte à moyenne durée (tarification plus élevée), les parkings de proximité en enclos ou en ouvrage sont adaptés à de la moyenne à longue durée (tarification légèrement moins élevée) et les parkings relais (P+R) sont adaptés à de la longue durée pour les pendulaires (tarification peu élevée).
La tarification s'applique du lundi au samedi de 09 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30.

➲Révision du montant du Forfait Post-Stationnement
Le tarif minoré est supprimé et le montant du FPS est fixé à 28 € aussi bien en zone orange qu'en zone verte.

➲Révision des tarifs - Zone orange (stationnement courte durée limité à 2 h 00)
Paiement au quart d'heure

Durée de stationnement	Tarifs
0 h 15	1 €
0 h 30	1,5 €
0 h 45	2 €
1 h 00	**2,5 €**
1 h 15	3 €
1 h 30	3,5 €
1 h 45	4 €
2 h 00	**5 €**
Au-delà de 2 h 00	**28 €**

➲Révision des tarifs - Zone verte (stationnement moyenne durée limité à 4 h 00)
Paiement au quart d'heure

Durée de stationnement	Tarifs
0 h 15	0,5 €
0 h 30	1 €
0 h 45	1,5 €
1 h 00	**2 €**
1 h 15	2,5 €
1 h 30	3 €
1 h 45	3,5 €
2 h 00	**4 €**

Envoyé en préfecture le 09/06/2023
Reçu en préfecture le 09/06/2023
Publié le 14/06/2023
ID : 017-211703004-20230605-DCM050623_21-DE

2 h 15	4,5 €
2 h 30	5 €
2 h 45	5,5 €
3 h 00	**6 €**
3 h 15	6,5 €
3 h 30	7 €
3 h 45	7,5 €
4 h 00	**8 €**
Au-delà de 4 h 00	**28 €**

➲Abonnements de type « Résident »
Les tarifs « résidents » sur la voirie pour le stationnement de longue durée exclusivement en zone verte sont proposés soit à la journée 24Bh : 2 €, soit au mois soit à l'année.
Le résident peut bénéficier d'un abonnement, limité à deux véhicules par foyer.
Cet abonnement (mois/an) sera délivré sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de trois mois (taxe d'habitation ou foncière, bail, quittance de loyer, facture EDF, facture d'eau) et de la carte grise du véhicule.

Période d'abonnement	Tarifs 1er véhicule	Tarifs 2ème véhicule
Mois	15 €	40 €
Année	150 €	400 €

➲Lors de la prise d'abonnement, l'usager reçoit un livret stipulant les conditions d'utilisation et le règlement intérieur.

➲Mesures spécifiques pour les commerçants rochelais
Il est proposé aux commerçants du centre-ville l'achat de temps de stationnement pour leur clientèle. Plusieurs possibilités : sur les zones horodatées, les tickets « codes commerçants » d'une valeur de 1 € uniquement en zone orange ou des « chèques-parking », d'une valeur monétaire de 1 €, qu'ils remettront à leur tour gracieusement à leur clientèle.

➲Mesures spécifiques pour les professionnels mobiles
Il est proposé une tarification spécifique incitative aux professionnels ayant des contraintes inhérentes à leur profession, c'est-à-dire qui interviennent à la demande, pour une durée relativement courte et de façon irrégulière, que leur volume de déplacement n'est donc pas prévisible longtemps à l'avance et qu'ils n'ont pas d'autres alternatives que de stationner en voirie,
Les conditions d'accès à l'abonnement « professionnels mobiles » sont définies comme suit.

1) Catégories professionnelles concernées

*Bâtiment – Travaux Publics :
Les professionnels du bâtiment et des travaux publics peuvent bénéficier d'un nombre illimité d'abonnements pour des véhicules dont le PTAC est inférieur à 3.5 tonnes.

Bâtiment - Travaux Publics	Code NAF		Bâtiment - Travaux Publics	Code NAF
Pose de signalisation verticale	452PA		Plâtrerie d'extérieur/d'intérieur	4331Z
Installation d'antennes	453AA		Menuiserie bois et matières plastiques	4332A
Construction de maisons individuelles	4120A 4399C		Installation de serres et vérandas	4332B

Envoyé en préfecture le 09/06/2023
Reçu en préfecture le 09/06/2023
Publié le 14/06/2023
ID : 017-211703004-20230605-DCM050623_21-DE

Construction et réhabilitation de bâtiments à usage collectif	4120A		Métallerie serrurerie	4332B
Démolition	4311Z		Agencement de lieux de vente	4332C
Terrassement divers	4312A		Revêtement des sols et des murs	4334Z
Terrassements	4312B		Miroiterie de bâtiment vitrerie	4334Z
Forages et sondages	4313Z		Peinture extérieure/intérieure	4334Z
Travaux souterrains	4213B		Peinture plâtrerie	4334Z
Réalisation de réseaux	4221Z		Peinture en lettres sur bâtiments	4334Z
Construction de lignes électriques Télécom	4222Z		Ravalement par sablage ou vapeur	4339Z
Installation électrique	4321A		Autres travaux de finition	4339Z
Installation d'eau et de gaz	4322A		Travaux de charpente	4391A
Installation/entretien de climatisation et chaufferie	4322B		Travaux de couverture et de plomberie étanchéité	4391B
Installation de chauffage individuel	4322B		Travaux d'étanchéification	4399A
Entretien de chaudières domestiques	4322B		Levage montage	4399B
Travaux d'isolation	4329A		Travaux de maçonnerie générale	4399C
Autres travaux d'installation	4329B		Installation de piscine résidentielles	4399D

*Santé :
L'offre « Professionnels Mobiles » est limitée à un abonnement par demandeur.
Elle concerne : les infirmières libérales, kinésithérapeutes, sages-femmes, médecins, auxiliaires médicaux, aides-soignants, aides à domicile, auxiliaires de puéricultrice.

*Services à la personne :
L'offre « Professionnels Mobiles » est limitée à un abonnement par demandeur.
Elle concerne les Associations ou entreprises dont l'activité porte sur la garde d'enfants ou l'assistance aux personnes âgées, handicapées ou qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile ou d'une aide à la mobilité dans l'environnement de proximité favorisant leur maintien à domicile : Cela concerne également la famille ou les proches en tant qu'aidants munis d'un certificat médical justifiant leur présence.

*Activités de service :
L'offre « Professionnels Mobiles » est limitée à un seul forfait par demandeur pour les professionnels exerçant une activité de service.

Services	Code NAF	Services	Code NAF
Accordeurs de piano	527HG	Vente à domicile	4799A
Réparation de machines de bureau	725ZR	Nettoyage de tous types de locaux	8121Z
Ramonage	747ZC	Services désinfection désinsectisation	8129A
Activités immobilières	4110A à 4110D	Activités d'architecture et d'ingénierie	7111Z
	6820A		7112A

Envoyé en préfecture le 09/06/2023
Reçu en préfecture le 09/06/2023
Publié le 14/06/2023
ID : 017-211703004-20230605-DCM050623_21-DE

	6820B		7112B
	6831Z		7490A
	6832A		7490B
	6832B	Réparation de matériel informatique	9511Z
	6619B	Coiffure hors salons	9602A
Activités comptables et assurances	6920Z 6622Z	Soins de beauté	9602B
Radio France	6010Z	Blanchisserie - Teinturerie	9601B

2) Justificatifs à fournir :

Les professionnels mobiles dont le siège social se situe dans les départements 17, 16, 79, 33, 85, pour les véhicules (en nombre illimité d'abonnement) dont le PTAC est inférieur à 3.5 tonnes, qui souhaitent souscrire un forfait Professionnel Mobile doivent présenter les pièces justificatives suivantes :

- ✓ Justificatif de domiciliation de l'entreprise ou de l'association au sein de l'Agglomération Rochelaise.
- ✓ Carte grise du véhicule : celle-ci peut être au nom et adresse de la société, de l'association, du gérant, de l'artisan, ou du salarié (avec, dans ce cas, une attestation de l'employeur notifiant l'utilisation du véhicule personnel du salarié dans le cadre de son activité professionnelle).
- ✓ En fonction de l'activité et du statut : un extrait Kbis ou D1 de l'année, une feuille de soins barrée, un bordereau URSSAF, l'autorisation du service de soins infirmiers à domicile pour les aides-soignants délivrée par le Préfet du département.
- ✓ Pour l'aide à la personne : autorisation et/ou habilitation délivrée par le département de la Charente-Maritime.
- ✓ Pour les activités « bâtiment – travaux publics » et « services » : une notification INSEE comportant le code NAF de l'activité.
- ✓ Pour les infirmières libérales, kinésithérapeutes, sages-femmes, médecins, auxiliaires médicaux, aides-soignants, aides à domicile, auxiliaires de puéricultrice : la carte de leur Ordre ou appartenance.
- ✓ Pour les soins et aide à la personne : tout justificatif justifiant de l'intervention (attestation employeur, certificat médical,…).
- ✓ Pour les journalistes : la carte de presse.

3) Ouverture des droits :

Le statut est délivré contre le paiement de la somme de 10 €/mois ou 100 €/an.
Sa durée de validité est d'un an à compter de la date d'ouverture des droits.
A l'issue de ce délai, le demandeur devra renouveler sa demande.
Les pièces justificatives demandées à la souscription de l'ouverture des droits seront à présenter à chaque renouvellement annuel par le demandeur.

4) Tarifs appliqués :

- Pour les professionnels Bâtiment – Travaux Publics et Activités de Service :
Une tarification spécifique de stationnement sur les zones orange ou verte, disponible, par reconnaissance de plaque (saisie horodateur ou paiement mobile) : 1 €/h (fractionnable à 30 min) avec un maximum de 7 h 30 pour 24 h 00.

Envoyé en préfecture le 09/06/2023
Reçu en préfecture le 09/06/2023
Publié le 14/06/2023
ID : 017-211703004-20230605-DCM050623_21-DE

- Pour les professionnels de Santé et Services d'aide et de soins à domicile, quel qu'ils soient : Une tarification spécifique de stationnement sur les zones orange ou verte, disponible, par reconnaissance de plaque (saisie horodateur ou paiement mobile) : gratuité du stationnement, pour 6 h 00 maximum (fractionnable à 30 min) par 24 h 00.

➲Tous les autres abonnements sont supprimés.

PARKINGS

➲Souterrain Verdun
*Parking payant 24h/24
*Forfait soirée à 1 € les vendredi, samedi et dimanche, entre 19 h 00 et 6 h 00 du matin
*La grille tarifaire horaire reste inchangée

Abonnements	**Tarifs**
Résident (justificatifs)	Mois = 80 € Année = 800 €
Horaires atypiques sans garantie de place 4 h 00-12 h 00 ou 18 h 00-2 h 00	Mois = 30 € Année = 300 €
Carte à décompte sans garantie de place 19 h 00-6 h 00 à 1 €/nuit	15 € ou 30 € ou 50 €
Tarif 7 jours	90 €
Tarif 3 jours	50 €
Ticket-congrès (événementiel, associatif, …)	10 €/jour

➲Souterrain Vieux Port Sud
*Parking payant 24h/24
*Forfait soirée à 1 € les vendredi, samedi et dimanche, entre 19 h 00 et 6 h 00 du matin
*La grille tarifaire horaire reste inchangée
*Octroi d'une concession à long terme de places de stationnement : afin de faciliter les programmes immobiliers, autorisés par permis de construire, il est proposé que la Ville puisse accorder des concessions de places de stationnement à long terme (durée 30 ans) moyennant une redevance annuelle révisable selon Indice Insee de 1000 € par place.

Abonnements	**Tarifs**
Résident (justificatifs)	Mois = 80 € Année = 800 €
Horaires atypiques sans garantie de place 4 h 00-12 h 00 ou 18 h 00-2 h 00	Mois = 30 € Année = 300 €
Carte à décompte sans garantie de place 19 h 00-6 h 00 à 1 €/nuit	15 € ou 30 € ou 50 €
Tarif 7 jours	90 €
Tarif 3 jours	50 €
Ticket-congrès (événementiel, associatif, …)	10 €/jour
Vélo annuel	50 €
Motos	Mois = 50 € Année = 500 €
Concession à long terme (30 ans)	Année = 1 000 €/place/an (Révisable indice Insee)

Envoyé en préfecture le 09/06/2023
Reçu en préfecture le 09/06/2023
Publié le 14/06/2023
ID : 017-211703004-20230605-DCM050623_21-DE

➲Souterrain Arsenal
*Parking payant 24h/24
*Ouvert au public uniquement les samedi et dimanche
*Pas de prise de ticket : lecture de plaque en entrée/sortie
*La grille tarifaire horaire reste inchangée
*Pas d'abonnement

➲Enclos Vieux Port Ouest (St Jean d'Acre)
*Parking payant de 8 h 00 à 20 h 00
*La grille tarifaire horaire reste inchangée

Abonnements sans garantie de place	**Tarifs**
Résident (justificatifs)	Mois = 30 € Année = 300 €
Domicile-Travail (justificatifs)	Mois = 45 € Année = 450 €
Ticket-congrès (événementiel, associatif, …)	10 €/jour

➲Enclos Encan
*Parking payant de 8 h 00 à 20 h 00
*La grille tarifaire horaire reste inchangée

Abonnements	**Tarifs**
Domicile-Travail (justificatifs)	Mois = 50 € Année = 500 €
Ticket-congrès (événementiel, associatif, …)	10 €/jour
Tarif manifestations sportive ou culturelle (selon délibération annuelle)	5 €/jour

➲Enclos Parking des Salines
*Parking payant de 8 h 00 à 20 h 00
*Se référer à la grille tarifaire horaire jointe en annexe

Abonnements	**Tarifs**
Domicile-Travail (justificatifs)	Mois = 50 € Année = 500 €
Ticket-congrès (événementiel, associatif, …)	10 €/jour
Tarif manifestations sportive ou culturelle (selon délibération annuelle)	5 €/jour

➲Enclos Maubec
*Parking payant de 8 h 00 à 20 h 00
*La grille tarifaire horaire reste inchangée

Abonnements	**Tarifs**
Résident (justificatifs)	Mois = 40 € Année = 400 €
Domicile-Travail (justificatifs)	Mois = 50 € Année = 500 €

Envoyé en préfecture le 09/06/2023
Reçu en préfecture le 09/06/2023
Publié le 14/06/2023
ID : 017-211703004-20230605-DCM050623_21-DE

➲Mini-parc Moitessier
*Parking payant de 8 h 00 à 20 h 00
*Pas de prise de ticket : lecture de plaque en entrée/sortie
*Se référer à la grille tarifaire horaire jointe en annexe

Abonnements	Tarifs
Domicile-Travail (justificatifs)	Mois = 50 € Année = 500 €

➲Mini-parc Surface de Verdun
*Parking payant de 8 h 00 à 20 h 00
*Pas de prise de ticket : lecture de plaque en entrée/sortie
*La grille tarifaire horaire reste inchangée
*Pas d'abonnement

➲Mini-parc Cacaud
*Parking payant de 8 h 00 à 20 h 00
*Pas de prise de ticket : lecture de plaque en entrée/sortie
*La grille tarifaire horaire reste inchangée
*Pas d'abonnement

➲Perte de ticket de parking
La tarification correspondant à la perte du titre de stationnement est un paiement forfaitaire de 30 € pour un ticket perdu. Sur présentation ultérieure de l'original du justificatif de paiement retrouvé, la Ville de La Rochelle s'engage à rembourser le trop-perçu le cas échéant. Le remboursement se fera par virement.

Si la lecture de plaque est possible en entrée, le tarif réellement consommé sera appliqué.

➲Perte de carte d'abonnement
Il est stipulé qu'en cas de perte, vol, casse de la carte d'abonnement d'un parking, celle-ci sera renouvelée au tarif de 15 €.

➲Lors de la prise d'abonnement, l'usager reçoit un livret stipulant les conditions d'utilisation et le règlement intérieur.

➲Les tickets hôtels déjà délivrés courent jusqu'à leur date de fin soit le 31 décembre 2023 et sont non remboursables.

➲La délivrance des abonnements parkings se fera sous réserve de l'offre disponible.

➲Tous les autres abonnements sont supprimés.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal, en accord avec la commission n° 1 (Administration générale et Cadre de vie) réunie le 31 mai 2023 :

- d'adopter à compter du 1er juillet 2023 les tarifs applicables pour le stationnement sur voirie, les abonnements Voirie et les abonnements parkings.

Envoyé en préfecture le 09/06/2023
Reçu en préfecture le 09/06/2023
Publié le 14/06/2023
ID : 017-211703004-20230605-DCM050623_21-DE

CES DISPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

Membres en exercice : 49
Nombre de membres présents : 38
Nombre de membres ayant donné procuration : 8
Nombre de votants : 46
Abstentions : 9 (M. COSSET, Mme BORDE-WOHMANN, M. COUPEAU, Mme DESIR, Mme KOFFI, Mme ROY, M. TOUGERON, Mme AOUACH-BAVEREL et M. BROCHET)
Suffrages exprimés : 37
Votes pour : 37
Votes contre : 0

P. Le Maire et par délégation,
La Première Adjointe

Signé électroniquement par : Catherine Leonidas
Date de signature : 09/06/2023
Qualité : Première Adjointe

Catherine LÉONIDAS

Délais et voies de recours
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Maire dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.

Envoyé en préfecture le 09/06/2023
Reçu en préfecture le 09/06/2023
Publié le 14/06/2023
ID : 017-211703004-20230605-DCM050623_21-DE

Tarifs des parkings à compter du 1er juillet 2023

Vieux Port Sud et Verdun

Année 24h/24

tranche de 0h15	Montant 30 min gratuites Juillet/Août/Sept	cumulé	Montant 1h00 gratuite Octobre à Juin	cumulé
0h00 à 0h15	0 €	0€	0 €	0€
0h15 à 0h30	0 €	0€	0 €	0€
0h30 à 0h45	0,80 €	+ 0,80€	0 €	0€
0h45 à 1h	1,10 €	+ 0,30€	0 €	0€
1h à 1h15	1,50 €	+ 0,40€	0,80 €	+ 0,80€
1h15 à1h30	1,90 €	+ 0,40€	1,10 €	+ 0,30€
1h30 à 1h45	2,30 €	+ 0,40€	1,50 €	+ 0,40€
1h45 à 2h	2,70 €	+ 0,40€	1,90 €	+ 0,40€
2h à 2h15	3,10 €	+ 0,40€	2,30 €	+ 0,40€
2h15 à 2h30	3,50 €	+ 0,40€	2,70 €	+ 0,40€
2h30 à 2h45	3,90 €	+ 0,30€	3,10 €	+ 0,40€
2h45 à 3h	4,20 €	+ 0,30€	3,50 €	+ 0,40€
3h à 3h15	4,50 €	+ 0,20€	3,90 €	+ 0,30€
3h15 à 3h30	4,70 €	+ 0,30€	4,20 €	+ 0,30€
3h30 à 3h45	5,00 €	+ 0,20€	4,50 €	+ 0,20€
3h45 à 4h	5,20 €	+ 0,20€	4,70 €	+ 0,30€
4h à 4h15	5,40 €	+ 0,20€	5,00 €	+ 0,20€
4h15 à 4h30	5,60 €	+ 0,20€	5,20 €	+ 0,20€
4h30 à 4h45	5,80 €	+ 0,20€	5,40 €	+ 0,20€
4h45 à 5h	6,00 €	+ 0,20€	5,60 €	+ 0,20€
5h à 5h15	6,20 €	+ 0,20€	5,80 €	+ 0,20€
5h15 à 5h30	6,40 €	+ 0,20€	6,00 €	+ 0,20€
5h30 à 5h45	6,60 €	+ 0,20€	6,20 €	+ 0,20€
5h45 à 6h	6,80 €	+ 0,20€	6,40 €	+ 0,20€
6h à 6h15	7,00 €	+ 0,20€	6,60 €	+ 0,20€
6h15 à 6h30	7,20 €	+ 0,20€	6,80 €	+ 0,20€
6h30 à 6h45	7,40 €	+ 0,20€	7,00 €	+ 0,20€
6h45 à 7h	7,60 €	+ 0,20€	7,20 €	+ 0,20€
7h à 7h15	7,80 €	+ 0,20€	7,40 €	+ 0,20€
7h15 à 7h30	8,00 €	+ 0,20€	7,60 €	+ 0,20€
7h30 à 7h45	8,20 €	+ 0,20€	7,80 €	+ 0,20€
7h45 à 8h	8,40 €	+ 0,20€	8,00 €	+ 0,20€
8h à 8h15	8,60 €	+ 0,20€	8,20 €	+ 0,20€
8h15 à 8h30	8,80 €	+ 0,20€	8,40 €	+ 0,20€
8h30 à 8h45	9,00 €	+ 0,20€	8,60 €	+ 0,20€
8h45 à 9h	9,20 €	+ 0,20€	8,80 €	+ 0,20€
9h à 9h15	9,40 €	+ 0,20€	9,00 €	+ 0,20€
9h15 à 9h30	9,60 €	+ 0,20€	9,20 €	+ 0,20€
9h30 à 9h45	9,80 €	+ 0,20€	9,40 €	+ 0,20€
9h45 à 10h	10,00 €	+ 0,20€	9,60 €	+ 0,20€
10h à 10h15	10,20 €	+ 0,20€	9,80 €	+ 0,20€
10h15 à 10h30	10,40 €	+ 0,20€	10,00 €	+ 0,20€
10h30 à 10h45	10,60 €	+ 0,20€	10,20 €	+ 0,20€
10h45 à 11h	10,80 €	+ 0,20€	10,40 €	+ 0,20€
11h à 11h15	11,00 €	+ 0,20€	10,60 €	+ 0,20€
11h15 à 11h30	11,20 €	+ 0,20€	10,80 €	+ 0,20€
11h30 à 11h45	11,40 €	+ 0,20€	11,00 €	+ 0,20€
11h45 à 12h	11,60 €	+ 0,20€	11,20 €	+ 0,20€

Au-delà de 12h, **+ 2,00€** par tranche de 4h soit 17,60€ pour 24h

Ticket perdu 30,00 €

Maubec, Vieux Port Ouest, Encan et Les Salines

Année 8h/20h

tranche de 0h15	Montant 30 min gratuites Juillet/Août/Sept	cumulé	Montant 1h00 gratuite Octobre à Juin	cumulé
0h00 à 0h15	0 €	0€	0 €	0€
0h15 à 0h30	0 €	0€	0 €	0€
0h30 à 0h45	0,80 €	+ 0,80€	0 €	0€
0h45 à 1h	1,10 €	+ 0,30€	0 €	0€
1h à 1h15	1,50 €	+ 0,40€	0,80 €	+ 0,80€
1h15 à1h30	1,90 €	+ 0,40€	1,10 €	+ 0,30€
1h30 à 1h45	2,30 €	+ 0,40€	1,50 €	+ 0,40€
1h45 à 2h	2,70 €	+ 0,40€	1,90 €	+ 0,40€
2h à 2h15	3,10 €	+ 0,40€	2,30 €	+ 0,40€
2h15 à 2h30	3,50 €	+ 0,40€	2,70 €	+ 0,40€
2h30 à 2h45	3,90 €	+ 0,30€	3,10 €	+ 0,40€
2h45 à 3h	4,20 €	+ 0,30€	3,50 €	+ 0,40€
3h à 3h15	4,50 €	+ 0,20€	3,90 €	+ 0,30€
3h15 à 3h30	4,70 €	+ 0,30€	4,20 €	+ 0,30€
3h30 à 3h45	5,00 €	+ 0,20€	4,50 €	+ 0,20€
3h45 à 4h	5,20 €	+ 0,20€	4,70 €	+ 0,30€
4h à 4h15	5,40 €	+ 0,20€	5,00 €	+ 0,20€
4h15 à 4h30	5,60 €	+ 0,20€	5,20 €	+ 0,20€
4h30 à 4h45	5,80 €	+ 0,20€	5,40 €	+ 0,20€
4h45 à 5h	6,00 €	+ 0,20€	5,60 €	+ 0,20€
5h à 5h15	6,20 €	+ 0,20€	5,80 €	+ 0,20€
5h15 à 5h30	6,40 €	+ 0,20€	6,00 €	+ 0,20€
5h30 à 5h45	6,60 €	+ 0,20€	6,20 €	+ 0,20€
5h45 à 6h	6,80 €	+ 0,20€	6,40 €	+ 0,20€
6h à 6h15	7,00 €	+ 0,20€	6,60 €	+ 0,20€
6h15 à 6h30	7,20 €	+ 0,20€	6,80 €	+ 0,20€
6h30 à 6h45	7,40 €	+ 0,20€	7,00 €	+ 0,20€
6h45 à 7h	7,60 €	+ 0,20€	7,20 €	+ 0,20€
7h à 7h15	7,80 €	+ 0,20€	7,40 €	+ 0,20€
7h15 à 7h30	8,00 €	+ 0,20€	7,60 €	+ 0,20€
7h30 à 7h45	8,20 €	+ 0,20€	7,80 €	+ 0,20€
7h45 à 8h	8,40 €	+ 0,20€	8,00 €	+ 0,20€
8h à 8h15	8,60 €	+ 0,20€	8,20 €	+ 0,20€
8h15 à 8h30	8,80 €	+ 0,20€	8,40 €	+ 0,20€
8h30 à 8h45	9,00 €	+ 0,20€	8,60 €	+ 0,20€
8h45 à 9h	9,20 €	+ 0,20€	8,80 €	+ 0,20€
9h à 9h15	9,40 €	+ 0,20€	9,00 €	+ 0,20€
9h15 à 9h30	9,60 €	+ 0,20€	9,20 €	+ 0,20€
9h30 à 9h45	9,80 €	+ 0,20€	9,40 €	+ 0,20€
9h45 à 10h	10,00 €	+ 0,20€	9,60 €	+ 0,20€
10h à 10h15	10,20 €	+ 0,20€	9,80 €	+ 0,20€
10h15 à 10h30	10,40 €	+ 0,20€	10,00 €	+ 0,20€
10h30 à 10h45	10,60 €	+ 0,20€	10,20 €	+ 0,20€
10h45 à 11h	10,80 €	+ 0,20€	10,40 €	+ 0,20€
11h à 11h15	11,00 €	+ 0,20€	10,60 €	+ 0,20€
11h15 à 11h30	11,20 €	+ 0,20€	10,80 €	+ 0,20€
11h30 à 11h45	11,40 €	+ 0,20€	11,00 €	+ 0,20€
11h45 à 12h	11,60 €	+ 0,20€	11,20 €	+ 0,20€

Au-delà de minuit, retour au début du tarif STANDARD avec cumul des jours suivants

Ticket perdu 30,00 €

Mini-parcs Verdun, Cacaud et Moitessier

Année 8h/20h

tranche de 0h15	Montant 30 min gratuites Juillet/Août/Sept	cumulé	Montant 1h00 gratuite Octobre à Juin	cumulé
0h00 à 0h15	0 €	0€	0 €	0€
0h15 à 0h30	0 €	0€	0 €	0€
0h30 à 0h45	0,80 €	+ 0,80€	0 €	0€
0h45 à 1h	1,10 €	+ 0,30€	0 €	0€
1h à 1h15	1,50 €	+ 0,40€	0,80 €	+ 0,80€
1h15 à1h30	1,90 €	+ 0,40€	1,10 €	+ 0,30€
1h30 à 1h45	2,30 €	+ 0,40€	1,50 €	+ 0,40€
1h45 à 2h	2,70 €	+ 0,40€	1,90 €	+ 0,40€
2h à 2h15	3,10 €	+ 0,40€	2,30 €	+ 0,40€
2h15 à 2h30	3,50 €	+ 0,40€	2,70 €	+ 0,40€
2h30 à 2h45	3,90 €	+ 0,30€	3,10 €	+ 0,40€
2h45 à 3h	4,20 €	+ 0,30€	3,50 €	+ 0,40€
3h à 3h15	4,50 €	+ 0,20€	3,90 €	+ 0,30€
3h15 à 3h30	4,70 €	+ 0,30€	4,20 €	+ 0,30€
3h30 à 3h45	5,00 €	+ 0,20€	4,50 €	+ 0,20€
3h45 à 4h	5,20 €	+ 0,20€	4,70 €	+ 0,30€
4h à 4h15	5,40 €	+ 0,20€	5,00 €	+ 0,20€
4h15 à 4h30	5,60 €	+ 0,20€	5,20 €	+ 0,20€
4h30 à 4h45	5,80 €	+ 0,20€	5,40 €	+ 0,20€
4h45 à 5h	6,00 €	+ 0,20€	5,60 €	+ 0,20€
5h à 5h15	6,20 €	+ 0,20€	5,80 €	+ 0,20€
5h15 à 5h30	6,40 €	+ 0,20€	6,00 €	+ 0,20€
5h30 à 5h45	6,60 €	+ 0,20€	6,20 €	+ 0,20€
5h45 à 6h	6,80 €	+ 0,20€	6,40 €	+ 0,20€
6h à 6h15	7,00 €	+ 0,20€	6,60 €	+ 0,20€
6h15 à 6h30	7,20 €	+ 0,20€	6,80 €	+ 0,20€
6h30 à 6h45	7,40 €	+ 0,20€	7,00 €	+ 0,20€
6h45 à 7h	7,60 €	+ 0,20€	7,20 €	+ 0,20€
7h à 7h15	7,80 €	+ 0,20€	7,40 €	+ 0,20€
7h15 à 7h30	8,00 €	+ 0,20€	7,60 €	+ 0,20€
7h30 à 7h45	8,20 €	+ 0,20€	7,80 €	+ 0,20€
7h45 à 8h	8,40 €	+ 0,20€	8,00 €	+ 0,20€
8h à 8h15	8,60 €	+ 0,20€	8,20 €	+ 0,20€
8h15 à 8h30	8,80 €	+ 0,20€	8,40 €	+ 0,20€
8h30 à 8h45	9,00 €	+ 0,20€	8,60 €	+ 0,20€
8h45 à 9h	9,20 €	+ 0,20€	8,80 €	+ 0,20€
9h à 9h15	9,40 €	+ 0,20€	9,00 €	+ 0,20€
9h15 à 9h30	9,60 €	+ 0,20€	9,20 €	+ 0,20€
9h30 à 9h45	9,80 €	+ 0,20€	9,40 €	+ 0,20€
9h45 à 10h	10,00 €	+ 0,20€	9,60 €	+ 0,20€
10h à 10h15	10,20 €	+ 0,20€	9,80 €	+ 0,20€
10h15 à 10h30	10,40 €	+ 0,20€	10,00 €	+ 0,20€
10h30 à 10h45	10,60 €	+ 0,20€	10,20 €	+ 0,20€
10h45 à 11h	10,80 €	+ 0,20€	10,40 €	+ 0,20€
11h à 11h15	11,00 €	+ 0,20€	10,60 €	+ 0,20€
11h15 à 11h30	11,20 €	+ 0,20€	10,80 €	+ 0,20€
11h30 à 11h45	11,40 €	+ 0,20€	11,00 €	+ 0,20€
11h45 à 12h	11,60 €	+ 0,20€	11,20 €	+ 0,20€

Au-delà de minuit, retour au début du tarif STANDARD avec cumul des jours suivants

Arsenal

Année 24h/24
Uniquement les samedis et dimanches

tranche de 0h15	Montant 30 min gratuites Juillet/Août/Sept	cumulé	Montant 1h00 gratuite Octobre à Juin	cumulé
0h00 à 0h15	0 €	0€	0 €	0€
0h15 à 0h30	0 €	0€	0 €	0€
0h30 à 0h45	0,80 €	+ 0,80€	0 €	0€
0h45 à 1h	1,10 €	+ 0,30€	0 €	0€
1h à 1h15	1,50 €	+ 0,40€	0,80 €	+ 0,80€
1h15 à1h30	1,90 €	+ 0,40€	1,10 €	+ 0,30€
1h30 à 1h45	2,30 €	+ 0,40€	1,50 €	+ 0,40€
1h45 à 2h	2,70 €	+ 0,40€	1,90 €	+ 0,40€
2h à 2h15	3,10 €	+ 0,40€	2,30 €	+ 0,40€
2h15 à 2h30	3,50 €	+ 0,40€	2,70 €	+ 0,40€
2h30 à 2h45	3,90 €	+ 0,30€	3,10 €	+ 0,40€
2h45 à 3h	4,20 €	+ 0,30€	3,50 €	+ 0,40€
3h à 3h15	4,50 €	+ 0,20€	3,90 €	+ 0,30€
3h15 à 3h30	4,70 €	+ 0,30€	4,20 €	+ 0,30€
3h30 à 3h45	5,00 €	+ 0,20€	4,50 €	+ 0,20€
3h45 à 4h	5,20 €	+ 0,20€	4,70 €	+ 0,30€
4h à 4h15	5,40 €	+ 0,20€	5,00 €	+ 0,20€
4h15 à 4h30	5,60 €	+ 0,20€	5,20 €	+ 0,20€
4h30 à 4h45	5,80 €	+ 0,20€	5,40 €	+ 0,20€
4h45 à 5h	6,00 €	+ 0,20€	5,60 €	+ 0,20€
5h à 5h15	6,20 €	+ 0,20€	5,80 €	+ 0,20€
5h15 à 5h30	6,40 €	+ 0,20€	6,00 €	+ 0,20€
5h30 à 5h45	6,60 €	+ 0,20€	6,20 €	+ 0,20€
5h45 à 6h	6,80 €	+ 0,20€	6,40 €	+ 0,20€
6h à 6h15	7,00 €	+ 0,20€	6,60 €	+ 0,20€
6h15 à 6h30	7,20 €	+ 0,20€	6,80 €	+ 0,20€
6h30 à 6h45	7,40 €	+ 0,20€	7,00 €	+ 0,20€
6h45 à 7h	7,60 €	+ 0,20€	7,20 €	+ 0,20€
7h à 7h15	7,80 €	+ 0,20€	7,40 €	+ 0,20€
7h15 à 7h30	8,00 €	+ 0,20€	7,60 €	+ 0,20€
7h30 à 7h45	8,20 €	+ 0,20€	7,80 €	+ 0,20€
7h45 à 8h	8,40 €	+ 0,20€	8,00 €	+ 0,20€
8h à 8h15	8,60 €	+ 0,20€	8,20 €	+ 0,20€
8h15 à 8h30	8,80 €	+ 0,20€	8,40 €	+ 0,20€
8h30 à 8h45	9,00 €	+ 0,20€	8,60 €	+ 0,20€
8h45 à 9h	9,20 €	+ 0,20€	8,80 €	+ 0,20€
9h à 9h15	9,40 €	+ 0,20€	9,00 €	+ 0,20€
9h15 à 9h30	9,60 €	+ 0,20€	9,20 €	+ 0,20€
9h30 à 9h45	9,80 €	+ 0,20€	9,40 €	+ 0,20€
9h45 à 10h	10,00 €	+ 0,20€	9,60 €	+ 0,20€
10h à 10h15	10,20 €	+ 0,20€	9,80 €	+ 0,20€
10h15 à 10h30	10,40 €	+ 0,20€	10,00 €	+ 0,20€
10h30 à 10h45	10,60 €	+ 0,20€	10,20 €	+ 0,20€
10h45 à 11h	10,80 €	+ 0,20€	10,40 €	+ 0,20€
11h à 11h15	11,00 €	+ 0,20€	10,60 €	+ 0,20€
11h15 à 11h30	11,20 €	+ 0,20€	10,80 €	+ 0,20€
11h30 à 11h45	11,40 €	+ 0,20€	11,00 €	+ 0,20€
11h45 à 12h	11,60 €	+ 0,20€	11,20 €	+ 0,20€

Au-delà de 12h, **+ 2,00€** par tranche de 4h soit 17,60€ pour 24h